



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15

Mail : sncp@sncp-cfdt.org **Site Internet** : <http://www.sncp-cfdt.org>

Douai, le 11 juillet 2018,

TROP C'EST TROP!

Il s'avère que depuis le relevé de conclusions du 29 janvier 2018 signé par une seule organisation syndicale et qui fait suite au mouvement sans précédent des personnels pénitentiaires, la situation dans nos structures ne s'arrange guère... Le SNCP-CFDT a d'ailleurs immédiatement dénoncé ce relevé qui ne présente aucune avancée satisfaisante !

Quel résultat à ce jour ?

Les établissements pénitentiaires sont toujours confrontés à un désintérêt et à un manque de considération de notre ministère de tutelle et du pouvoir politique, laissant pourrir une situation pourtant dénoncée depuis des mois !

Des autorités qui mettent gravement en danger les établissements pénitentiaires et les personnels au regard des décisions prises (l'évasion CP REAU est un exemple encore une fois criant.....) !

Les promesses d'un volet sécuritaire déjà largement entamé et acté qui s'avèrent largement insuffisantes ! Les établissements pénitentiaires souffrent avant tout cruellement d'un manque de dispositifs de sécurité souvent défailants ! L'intrusion d'objets ou de substances illicites ne fait que croître !

Les domaines pénitentiaires sont de moins en moins sûrs et les agents sont de plus en plus souvent l'objet de menaces ou d'agressions... Les textes permettent l'intervention des agents pénitentiaires en dehors des établissements : il faut mettre en place des 'brigades de sécurité' périphérique notamment pour dissuader les projections. Il faut mener une réflexion sur la présence d'unités cynotechniques au sein de certaines structures ou d'unités. Le chien est souvent identifié de manière négative par les politiques alors qu'il peut être employé aussi dans un cadre 'pédagogique' de prévention et de dissuasion ! C'est un 'outil' sous-évalué et donc sous employé pour assurer la sécurité périphérique de nos détentions !

La prise en charge des PPSMJ est de plus en plus compliquée : il devient urgent de mettre à jour nos textes au regard de l'évolution législative et des réalités de terrain, notamment en ce qui concerne les décisions concernant les profils dangereux (DPS) ou sanitaires (détenus psy), du fait notamment du retrait des personnels médicaux dans les US, SMPR et même les UH !

Il faut réfléchir à une médecine judiciaire comme il existe une police judiciaire ! Il faut pouvoir contraindre une personne détenue à se soigner même si elle ne donne pas son consentement afin de la protéger ou de protéger les autres détenus ainsi que les personnels. Il n'est plus possible de gérer des personnes atteintes de maladies graves reconnues, notamment relevant de la psychiatrie, en



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15

Mail : sncp@sncp-cfdt.org Site Internet : <http://www.sncp-cfdt.org>

détention avec une surpopulation jamais atteinte dans nos prisons. Leur gestion chronophage se fait au détriment des profils plus sensibles en terme de sécurité qui eux savent se faire oublier...

Des incohérences notables dans notre fonctionnement quotidien se font jour : un détenu peut sortir avec une escorte armée pour une Extraction Judiciaire et une heure plus tard avec une escorte non armée pour une extraction médicale vers une structure dépourvue de sécurité ! Nos agents ont pourtant prouvé leur capacité à évoluer armés (ERIS, UHSI, UHSA, PREJ) !

Il est indispensable de revoir la formation de **tous** nos agents, avec le concours des forces de l'ordre afin de sécuriser nos pratiques, notamment sur la voie publique. Tout ceci dans le respect des règles de déontologie professionnelle, qui fait parfois défaut !

Le SNCP-CFDT demande à ce que tous les agents soient habilités au port d'armes et suivent cette formation dès leur scolarité à l'ENAP.

Au-delà du port d'armes, il faut généraliser les possibilités d'intervention avec tous nos 'matériels' et notamment le recours au Taser ! Le SNCP-CFDT demande donc également l'intégration de ces habilitations à la formation des personnels de surveillance, notamment l'encadrement, comme le permet la législation, afin que les personnels puissent être à même de s'adapter au profil de détenus particuliers dont ils auront la charge en fonction des régimes de détention.

LE SNCP-CFDT DIT STOP A L'ANGELISME !!

Les évolutions législatives doivent cesser de ne se faire qu'au profit des personnes détenues, augmentant ainsi leur sentiment d'impunité et favorisant de ce fait les agressions.

Il faut revoir complètement la politique actuelle, repenser l'organisation carcérale, redonner l'autorité aux surveillants, afficher une politique de recrutement viable !

L'attractivité des métiers passe inévitablement par l'indemnitaire, la revalorisation des grilles, avec un recrutement en catégorie B des personnels de surveillance et un passage en catégorie A pour le corps de commandement !

Il faudrait reparler de l'assermentation pour les officiers notamment pour les interventions en dehors des établissements et le contrôle des procédures. Car il y a de plus en plus de recours contre nos décisions.

Aujourd'hui, il est prévu un recrutement d'agents qui ne recouvre même pas le nombre de postes vacants et avec les difficultés de recrutement que nous connaissons !

LE BUREAU DU SNCP CFDT

